

Contrat n°
Fait par
Le..... / /20..
1^{ère} séance faite le :



Photo
(Pas obligatoire)

CONTRAT BEBES NAGEURS

Nom de l'enfant..... Prénom de l'enfant :..... Date naissance enfant

Nom et prénom Maman :..... Papa :.....

Adresse :.....

Code postal : Ville :

Tél privé Tél Port Maman : Papa.....

Adresse Mail :

Profession Maman :..... Employeur : Maman :.....
Papa : Papa :.....

Lors de l'inscription, veuillez remplir un contrat et ramener :

- 2 enveloppes** timbrées à votre adresse (convocation Assemblée Générale, notes d'info....)
- 1 Photocopie des vaccinations** de l'enfant
- 2 photos** si vous le souhaitez

- Nouvelle adhésion Réinscription Pour une durée de
- Abonnement valable du au Pour Séances
- Créneau horaire choisi : jour..... heure
- Cotisation pour l'année :.....**
- Le montant de mon abonnement s'élève à :.....+.....=.....
- Païement le par Chèque ou Espèces

Médecin traitant ou pédiatre

Nom :

Adresse : Tél.

LA PRESENTATION DE LA CARTE DE MEMBRE EST OBLIGATOIRE POUR L'ACCES AUX SEANCES.

T.S.V.P.



CONDITIONS D'ADMISSION ET REGLEMENT

Nous accueillons les enfants âgés de 3 mois à 6 ans à condition qu'ils aient reçus les deux premières injections de DT POLIO. . Aucun enfant non vacciné ne peut être accepté à la piscine.

Les aliments qui s'émiettent et les récipients en verre sont strictement interdits sur les piscines

La monitrice présente lors des séances est là pour renseigner, vous expliquer le déroulement de la séance, mais également faire respecter ce règlement.

Vos autres enfants ne peuvent participer à ces séances, cela dans le but de préserver ce moment de détente et de bien être pour vous (d'autant qu'il existe par ailleurs des séances spécialement conçues pour eux.)

La température de l'eau est gérée par le service technique de la Mairie de Strasbourg, l'association ne peut absolument pas modifier cette température.

Cotisation :

Elle est revue chaque année et sert à couvrir les frais de fonctionnement de l'association à savoir assurance et affiliation, location de la piscine, formation des animateurs, organisation des réunions et des manifestations de l'association. La cotisation est comprise dans l'abonnement et n'est remboursable en aucun cas.

Responsabilités :

Pendant tout le temps de présence de votre enfant à la piscine, vestiaire, bord du bassin, etc. ...ainsi que lors des manifestations extérieures proposées par l'association, celui-ci reste sous votre entière responsabilité.

Un enfant ne peut rester seul dans l'eau.

Il doit toujours être accompagné par un adulte majeur minimum et 2 maximum. Il ne doit pas non plus rester sans surveillance au bord du bassin ou dans l'enceinte de la piscine..

Fait à

Le

« Lu et approuvé » A écrire à la main

.....

Signature de l'adhérent,